Au service de police de l'urbanisme de La Seyne Sur Mer,

Notre démarche est relative au PC 083 126 18 C0008 concernant la propriété de la SARL Le Carrefour située au 74 Boulevard Henri Villa 83500 La Seyne Sur Mer.

Nous vous informons que la Loi Littoral est bafouée dans la mesure où cette SARL a progressivement absorbé une partie du sentier littoral qui va de la plage de Mar Vivo vers La Vernette.

Même si ce sentier a été interdit au public en 2004, utilisant le prétexte d'une dangerosité, il n'en demeure pas moins que ce sentier est un espace inaliénable, et la logique voudrait que ce sentier soit réhabilité.

D'une manière surprenante, ce sentier n'est pas mentionné dans les plans de ce PC 083 126 18 C0008 présentant des informations et photos qui tendent à faire oublier son existence.

Pourtant, d'une part, dans ce même PC les services de l'urbanisme mentionnent bien que le sentier doit être protégé, dans l'article 6 dont voici la copie :

PC 083 126 18 C0008 Page 3 sur 4

ARTICLE 5 : CLOTURES

Il est rappelé au pétitionnaire qu'une déclaration préalable de travaux devra être déposée pour l'édification ou la modification éventuelle des clôtures.

ARTICLE 6: PRESCRITION DOMAINE PUBLIC MARITIME

Conformément aux dispositions des articles L 121-31 à 37 et R 121-9 à 32 du code de l'urbanisme, cette parcelle limitrophe au domaine public maritime est grevée d'une servitude de passages des piétons le long du littoral ayant pour assiette une bande de 3 mètres de largeur, en retrait du domaine public maritime qui doit rester libre de toute occupation.

D'autre part, ce sentier littoral est un ouvrage patrimonial bien signalé par Google maps ou Google earth. Sa construction en surplomb et ses murs d'enceinte imposants en font un véritable ouvrage architectural.

Or on constate qu'un garage s'est implanté sur ce sentier littoral (côté Ouest de la propriété Le Carrefour), le coupant par un mur imposant, et le confisquant sur la longueur du garage.

Notre signalement par la présente vise à demander la restitution du sentier littoral le long de la propriété de la SARL Le Carrefour, dont la description commentée se trouve sur notre site web :

 $\underline{http://www.littoral\text{-}seynois.fr/pages/les\text{-}sites\text{-}seynois/sentier\text{-}de\text{-}mar\text{-}vivo\text{-}a\text{-}la-vernette.html}$

102 Avenue Saint Georges La Seyne 06 31 27 92 93

ASSOCIATION LITTORAL SEYNOIS (LITTORAL SEYNOIS)

n° SIREN: 908956915

Nous soulignons que notre démarche n'est pas celle, classique, d'une demande de recours gracieux vis-à-vis d'un PC et de sa date de publication.

Il s'agit ici de demander la restitution d'un bien inaliénable, nommé « pas du Roy » sous Louis XIV, et toujours d'actualité dans le cadre de la Loi Littoral et ses décrets de 1986.

Merci d'utiliser tous les moyens nécessaires pour restituer au public et au domaine public ce qui a été dérobé illégalement.

Pour l'Association Littoral Seynois, le Président André Delacourte

O clacow her

102 Avenue Saint Georges La Seyne 06 31 27 92 93